



CC de Lubersac-Auvézère (Siren : 241927318)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Lubersac
Arrondissement	Brive-la-Gaillarde
Département	Corrèze
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	11/12/2002
Date d'effet	11/12/2002

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	M. Pierre FARGES

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Mairie de Lubersac
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	19210 LUBERSAC
Téléphone	05 55 73 50 14
Fax	05 55 73 67 99
Courriel	mairie.lubersac@wanadoo.fr
Site internet	www.ville-lubersac.fr

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité additionnelle avec fiscalité professionnelle de zone et sans fiscalité professionnelle sur les éoliennes
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	3 748
Densité moyenne	24,60

Périmètre

Nombre total de communes membres : 6

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
19	Benayes (211902200)	261
19	Lubersac (211912100)	2 306
19	Montgibaud (211914403)	244
19	Saint-Julien-le-Vendômois (211921606)	265
19	Saint-Martin-Sepert (211922307)	301
19	Saint-Pardoux-Corbier (211923008)	371

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 19

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Electricité, Gaz <i>Electrification (hors éclairage public, qui reste de la compétence des communes membres),</i>
Environnement et cadre de vie
- Assainissement non collectif <i>- compétente pour la gestion, le contrôle du réseau d'assainissement "non collectif".</i>
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés <i>collecte, tri et traitement des déchets ménagers et assimilés</i>
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>- Transport et valorisation des déchets des déchets ménagers et assimilés</i>
- Autres actions environnementales <i>- Aménagement, balisage et entretien des chemins de randonnées répertoriés sur guide chamina et topo guide, - Aménagement et entretien des berges et des cours d'eau sur le territoire de la communauté de communes - Pour le petit patrimoine rural mobilier et immobilier non protégé, pour conduire toutes opérations de réhabilitation, restauration, mise en valeur, entretien du petit patrimoine rural culturel non protégé (d'intérêt communautaire ou non), - elle est compétente pour le petit patrimoine rural non protégé (PPRNP).</i>
Sanitaires et social
- Aide sociale facultative <i>- toutes les actions tendant à l'amélioration du cadre de vie et du bien-être des personnes âgées ainsi que toutes les actions relatives à la gérontologie y compris celles organisées par les associations</i>
- Action sociale <i>- compétente pour toutes les actions relatives à la petite enfance et à la jeunesse correspondant à une tranche d'âge comprise de 0 à 18 ans. A ce titre, elle est compétente en matière de "contrat de la petite enfance" et de "contrat de temps libre". elle est compétente pour le fonctionnement et l'investissement des structures d'accueil et de loisirs existantes et futures à l'exclusion des garderies périscolaires</i>

Développement et aménagement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique
- *créer, étendre, aménager, gérer et promouvoir les zones d'activités industrielles, artisanales et commerciales futures d'intérêt communautaire, les zones d'activités futures d'intérêt communautaire sont définies comme étant des zones situées au delà de la partie agglomérée de Lubersac, en direction de la sortie 44 de l'autoroute A20. - créer, aménager, gérer des espaces multiples ruraux d'intérêt communautaire à l'effet d'implanter et développer des commerces et services de proximité lorsque l'initiative privée est défailante.*

Développement et aménagement social et culturel

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs
- Elle est compétente pour le fonctionnement et l'investissement des structures d'accueil et de loisirs existantes et futures à l'exclusion des garderies périscolaires Elle est compétente pour étudier, réaliser et gérer toute opération à vocation culturelle . Il y a intérêt communautaire lorsque l'opération envisagée participe à la mise en valeur de la culture ou du patrimoine identitaire local, Elle est compétente en matière de bibliothèque*

- Activités culturelles ou socioculturelles

bibliothèque

Aménagement de l'espace

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)
- Elaboration, gestion et aménagement de ZAC dans les zones d'intérêt communautaire définies selon les critères de compétence en matière de développement économique*
- Prise en considération d'un programme d'aménagement d'ensemble et détermination des secteurs d'aménagement au sens du code de l'urbanisme
- *elaboration, approbation, suivi, de la charte de pays ou de tout dispositif de même type - mise en oeuvre des actions de contrat de pays ou de tout dispositif de même typee - mise en oeuvre des actions pour accueillir des personnes extérieures dans le périmètre de la communauté de communes*
- Etudes et programmation
- en matière d'études et programmation pour mener, faire réaliser ou participer à toute étude d'intérêt communautaire se rapportant à des questions d'offre économique, sociale et/ou environnemental ou traitant de questions de logement, d'habitat et/ou d'aménagement de l'espace*

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie
- *compétente pour réaliser des travaux de création, d'aménagement et d'entretien de la voirie communale et chemins ruraux goudronnés et desservant des habitations sur le territoire des communes membres. - pour créer les voies desservant les zone ou les équipements reconnus communautaires au titre de développement économique La voirie prise en compte sera déterminée: en fonction de critères de fréquentation, de desserte et de liaison entre communes de la communauté de communes être précédemment goudronnée et hors agglomération une liste est annexée aux statuts*

Développement touristique

- Tourisme
- *Etudier, réaliser et gérer toute opération à vocation touristique Il y a intérêt touristique communautaire lorsque l'opération participe à la promotion d'au moins 2 communes ou vise à l'accueil de personnes extérieures au périmètre de la communauté de communes l'office de tourisme et la Maison des Arts et du Goût sont d'intérêt communautaire.*

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat
- adoption et mise en oeuvre d'un programme local de l'habitat (PLH)*

Autres

- Acquisition en commun de matériel
- acquisition de matériel et d'équipement pouvant servir à l'ensemble des communes de la communauté de communes*

- Gestion d'un centre de secours
- *Compétente pour la prise en charge des frais d'équipement et de fonctionnement des centres de secours. Les communes membres restent compétentes pour les bornes incendie et pour les réserves d'eau de 120 m3 maximum*
- NTIC (Internet, câble...)
- bibliothèque / NTIC La communauté de communes est compétente en matière de bibliothèque et de service NTIC et de vie associative*

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
19	syndicat mixte de développement économique Syma Portes de Corrèze (200010072)	SM ouvert	22 948
19	Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE 19) (251900106)	SM fermé	217 801
19	Syndicat Mixte pour le ramassage et le traitement des ordures ménagères de la région de Brive (251903100)	SM fermé	155 665

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)